

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ÉTÉ DONNÉE
PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 23 AVRIL 2026

N° 2026-09

DÉCISION prise le 16 septembre 2026 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S
de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Août 2026

- Aide alimentaire	2 873,00 €
- Aide financière	200,00 €
- Allocation trimestrielle	525,00 €

A Caluire et Cuire, le 16 septembre 2026
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

